

CYRILLE SCHOTT

*Préfet (h.) de région
Ancien Conseiller Maître (S.E.)
à la Cour des comptes*

25, RUE RUHKORFF
75017 PARIS

19, RUE DE LA GARE
67410 DRUSENHEIM

cyrille.schott67@orange.fr

Paris, le 21 novembre 2020

Madame la Ministre,

Au nom de notre association, qui réunit les amis de l'Ecole militaire, je vous saisis de l'extrême inquiétude de ses membres devant une information qui leur est parvenue et selon laquelle, dans le cadre de réflexions en cours, l'équitation pourrait disparaître de l'Ecole militaire.

L'équitation de tradition Française a été inscrite le 27 novembre 2011 sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Or, sous l'impulsion de Jacques Amable d'Auvergne, son premier écuyer en chef, de 1756 à 1788, le Manège de l'Ecole militaire a constitué, avec celui de Versailles, l'un des creusets de cette équitation. Supprimer la section équestre militaire serait un coup sans égal porté à ce patrimoine si honoré au plan mondial.

Cette section est dynamique. Avec 85 chevaux, elle organise 38 reprises par semaine. Elle accueille près de 1000 cavaliers. Les militaires d'active de la garnison peuvent y développer les qualités physiques et les vertus morales attachées à ce sport. Les enfants de militaires, les jeunes des écoles environnantes, les élèves de grandes écoles peuvent l'y pratiquer. Grâce aux partenariats noués avec l'institut national des Invalides ou l'Institut national des jeunes aveugles, la section contribue à la reconstruction physique et psychologique des blessés militaires et remplit une mission bénéfique à l'égard du handicap. Son départ de l'Ecole militaire reviendrait à empêcher ces personnes de s'exercer à l'équitation dans notre capitale.

En participant à de nombreuses compétitions équestres en France ou à l'étranger, les cavaliers-enseignants militaires de la section font rayonner l'équitation française. Leur appartenance à l'Ecole militaire de Paris, l'un des berceaux de cette équitation, participe à ce rayonnement.

La décision de supprimer le Manège de l'Ecole militaire porterait atteinte au patrimoine de la France, amputerait l'histoire de nos Armées d'un élément emblématique, priverait la capitale française de l'un des très rares lieux où est encore pratiquée l'équitation. J'exprime le vif espoir que vous n'accepterez pas qu'une telle décision soit prise.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération *et de mes*

sentiments respectueux et de vœux,

Cyrille Schott
Cyrille Schott,

Président de l'association *Ecole militaire-lieu de mémoire*

Madame Florence Parly

Ministre des Armées – Paris